

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix huit, le six février, à vingt heures, se sont réunis les conseillers municipaux en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 30 janvier 2018.

Sont présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

- Mme Sandrine DUFOUR (qui a donné pouvoir à M. Franck BOUCHEZ)
- Mme Valérie GRADEL (qui a donné pouvoir à M. Guy RENOIR)
- Mme Pascale FOUQUEMBERG (qui a donné pouvoir à M. Gérard LHEUREUX)
- Mme Rachel CARRE, excusée

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Monsieur Joël LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2018 est soumis à approbation du Conseil Municipal.

Mme LOURDEL indique qu'elle s'est trompé de jour concernant la présence de véhicules de chasseurs ; il s'agit du samedi et non pas du dimanche.

Mme LOURDEL ajoute, concernant la rue de la Cavée, qu'elle ne comprend pas l'absence de panneau en bas de la rue de la Cavée alors qu'il y en a un en haut ; ce serait à voir avec la commission de sécurité.

Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

- Le nom des abstentionnistes non cités dans le compte rendu n'est pas un oubli. Il s'agit des votants au Conseil Communautaire et non pas au Conseil Municipal.
- Concernant la taxe de séjour, le produit annoncé n'était pas de 19 000 euros mais 9 000 euros (séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2016).

Ces précisions étant faites, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la dernière séance.

L'ordre du jour de la séance est abordé.

1) TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2018 :

Compte tenu des délais imposés pour déposer les dossiers de demandes de subventions, notamment au titre de la DETR (15 février délai de rigueur), Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à solliciter les subventions potentielles pour différents programmes d'investissement et d'adopter pour chacun des programmes le plan de financement prévisionnel qui en découle.

En fonction des subventions obtenues ou pas, l'avis du Conseil Municipal sera à nouveau sollicité quant à la réalisation effective des travaux.

Un avis d'appel à la concurrence sera alors lancé.

Concernant les demandes d'aides de l'Etat au titre de la DETR, il est précisé que si plusieurs dossiers sont déposés, ils doivent être classés par ordre de priorité.

Il est donc à craindre que pour satisfaire le maximum de demandes, en cas de demandes multiples, le projet le moins onéreux soit retenu.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de ne déposer qu'un seul dossier : l'aménagement des trottoirs en centre bourg.

- Aménagement des trottoirs en centre bourg

Le cabinet V2R Ingénierie, maître d'œuvre a chiffré le coût prévisionnel des travaux.

Le coût total des travaux est supérieur à l'estimation initiale du fait que VEOLIA préconise de remettre à neuf les réseaux d'assainissement et d'eau potable du fait de leur faible profondeur (1,30 m).

Plusieurs facteurs impactent à la hausse le coût estimé des travaux :

- le plan de désamiantage à mettre en place, qui allongera considérablement la durée du chantier
- la réglementation qui impose que chaque boîte de branchement doit être implantée en domaine public (ce qui n'est pas le cas actuellement : une partie du réseau eaux usées passe en domaine privé)

La FDE 80 suggère également de renouveler le réseau d'éclairage public. Le chiffrage nous sera transmis prochainement. Etant donné que la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la FDE 80, aucun dossier de demande de subvention n'est à déposer par la commune.

M. BOTTE indique que le projet de l'ancienne municipalité prenait également en compte la remise à neuf des réseaux. « Le réseau d'eau potable daterait de 1930 semble t-il ».

Monsieur le Maire ajoute que la défense incendie est également assurée dans le projet actuel.

Concernant les travaux sur le réseau eaux usées, **M. BOUCHEZ** et **M. BOTTE** s'interrogent sur l'obligation de le rétablir en domaine public. En effet, le réseau actuel traverse les propriétés privées ; le déplacement des canalisations obligerait les riverains à payer à nouveau pour se raccorder. « N'est-il pas possible de se dispenser de ces travaux et de faire signer à chaque riverain une autorisation d'accès permanente aux canalisations ? »

Le plan de financement prévisionnel des travaux se présente comme suit :

Dépenses estimées HT :

Réseau assainissement :	452 842,30 €
Réseau eau potable :	256 374,00 €
Voirie :	861 523,00 €
soit un MONTANT TOTAL de travaux :	1 570 739,30 € HT
+ Maîtrise d'œuvre :	67 210,00 €

Subventions potentielles :

Etat – DETR 2018

- Travaux assainissement MO comprise (20 %) :	93 952,46 €
- Travaux eau potable MO comprise (25 %) : hors compteurs et poteaux incendie	66 461,00 €

DETR sollicitée : **160 413,46 €**

Agence de l'Eau Artois Picardie

- Travaux assainissement (55 %) :	258 369,27 €
- Travaux eau potable (20 %) : hors compteurs et poteaux incendie	53 168,80 €

Total Agence de l'Eau : **311 538,07 €**

Amendes de police (30 % d'un plafond de 200 000 €) : **60 000,00 €**

MONTANT TOTAL de subventions : **531 951,53 €**

Solde à la charge de la commune : **1 105 997,77 euros**

+ TVA (20 %) : **327 589,86 euros**

+ Eclairage public, sous maîtrise d'ouvrage FDE 80

M. CHARLIONET demande d'où provient la subvention « Amendes de police ».

« Il s'agit d'une aide de l'Etat provenant du produit des amendes, qui permet de financer les équipements liés à la sécurité routière (aires de stationnement, signalétique routière) » répond Monsieur le Maire.

M. BOTTE demande si le chiffrage global est un maximum, comme pour le projet de l'ancienne municipalité. « Oui » répond **M. BOUCHEZ**. « Il s'agit bien d'une estimation complète, comprenant tous les travaux, et qui permettra ensuite de décider du phasage à prévoir. Tous les aspects ont été pris en compte : trottoirs, contre allées, places de stationnement, sécurité. Il manque cependant encore le chiffrage pour l'éclairage public que nous n'avons pas encore. »

Mme LAGULLE ajoute que la largeur de chaussée devra être suffisante pour permettre le croisement des poids lourds.

M. CHARLIONET demande si le fonctionnement du marché sera impacté pendant la durée des travaux.

« Non » répond **M. BOUCHEZ**.

L'avant-projet sera soumis à l'avis du Conseil Départemental pour signature d'une convention technique et financière.

Le Département prend en charge le revêtement de la chaussée et les sondages préalables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 pour) :

- adopte le projet d'aménagement des trottoirs en centre bourg
- adopte son plan de financement
- autorise le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, et de l'Agence de l'Eau

- **Mise en sécurité vitrail église**

Par courrier du 25 avril 2017, l'Abbé DELEPINE attirait notre attention sur le mauvais état d'un vitrail à l'église, derrière la chorale, du côté de l'autel de Saint-Joseph.

M. BOTTE se souvient qu'un devis de 7 000 euros a été établi en 2013 pour le remplacement de ce vitrail.

Les travaux de réparation sont estimés à :

Restauration du vitrail (devis Romain GLORIEUX) :	14 484,60 euros exonérés TVA
Maçonnerie (devis CHARPENTIER PM) :	26 196,85 euros
Total :	40 681,45 euros HT
soit	45 920,82 euros TTC

Subventions potentielles :

Région (50 %) :	20 340,72 euros
Solde à la charge de la commune :	20 340,73 euros
+ TVA (20 %) :	5 239,37 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet de restauration du vitrail
- adopte son plan de financement
- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région

- **Mise en accessibilité sanitaires Caumartin**

M. RENOIR dresse un compte-rendu de sa visite à la salle des fêtes de Caumartin. Le dossier ATA sur le projet de toilettes sèches a été rejeté du fait du caractère discriminatoire (toilettes séparées pour les personnes valides et à mobilité réduite, absence de lave-mains).

Un diagnostic de l'installation d'assainissement existante a été réalisé par VEOLIA ; celle-ci n'est pas conforme.

La mise en place de toilettes raccordées à une installation neuve est à prévoir.

Une subvention de l'Etat au taux de 20% est déjà acquise.

L'Agence de l'Eau peut apporter une aide de 35 % pour la partie « Installation assainissement »).

Pour ne pas perdre la subvention FSIL, les travaux doivent commencer pour le 30 juin 2018, dernier délai.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la poursuite de ce dossier.

2) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- **Projet de fermeture d'une classe :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de fermeture de classe dont il a été informé après la dernière réunion. Il a demandé un rendez-vous avec l'Inspectrice Départementale ; les parents d'élèves se mobilisent et ont demandé un rendez-vous à l'Inspection Académique. **M. BOTTE** ajoute que le monde rural est à nouveau attaqué.
- Monsieur le Maire a rencontré les représentants de l'**Union des Randonneurs Picards** et Elise DEWAMIN CHEDEVILLE pour organiser le 90^{ème} anniversaire de l'Union qui a été créée en 1929 par Paul CHEDEVILLE, à la Borne Royale en forêt de Crécy.
- **Restauration du dépositaire de Marcheville :** Monsieur le Maire a assisté à une réunion à Garopôle concernant les travaux de restauration subventionnés dans le cadre de l'appel à projets pour la restauration du petit patrimoine bâti. Le Syndicat Mixte est prêt à financer dans un premier temps le rejointoiment des piliers à l'entrée du cimetière et la réfection de la toiture du dépositaire.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 21 heures 15.